COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

CRÉATION DU SYSTÈME D'ÉPURATION DE LA FERRIÈRE/RISLE

RÉUNION PUBLIQUE

25 SEPT. 2026

QUELQUES RÈGLES POUR LE BON DÉROULEMENT DE CETTE SOIRÉE.

RÉUNION PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

5 SEPT. 2026

Des échanges respectueux

Une présentation globale du système d'assainissement

Toutes les questions relatives aux impacts spécifiques sur chaque habitation seront traitées individuellement.

Une présence forte des instances publiques qui sont là pour répondre à vos questions.

POURQUOI CRÉER UN SYSTÈME D'ÉPURATION ?

- **Dernière commune du Département de l'Eure à avoir des rejets directs vers le milieu naturel**
- **Une obligation légale de permettre à chaque habitation d'épurer ses eaux dites grises avant rejet au milieu naturel.**
- **Deux possibilités : soit un système collectif soit un système individuel (en l'absence de réseau).**
- **A l'échelle de la Communauté de Communes : Deux STEP (Conches et La Bonneville/Iton - Aulnay), toutes les autres communes sont en SPANC.** Sauf La Ferrière/Risle qui ne dispose ni de l'un ni de l'autre (à quelques rares exceptions près).

QUELLES SONT LES PARTICULARITÉS DE LA FERRIÈRE/RISLE ?

- Toutes les eaux sales sont rejetées au milieu naturel, en l'espèce la Risle, sans traitement.
- Aucune séparation du réseau des eaux pluviales et des eaux usées (obligation légale).
- Le risque sanitaire est majeur.
- Les pollutions environnementales sont quotidiennes (produits ménagers, lingettes…).
- En cas de vente et/ou de transmission de votre bien, votre assainissement n'est pas aux normes et donc votre bien est déprécié.

CONFORMITÉ D'UN BRANCHEMENT D'EAUX USÉES

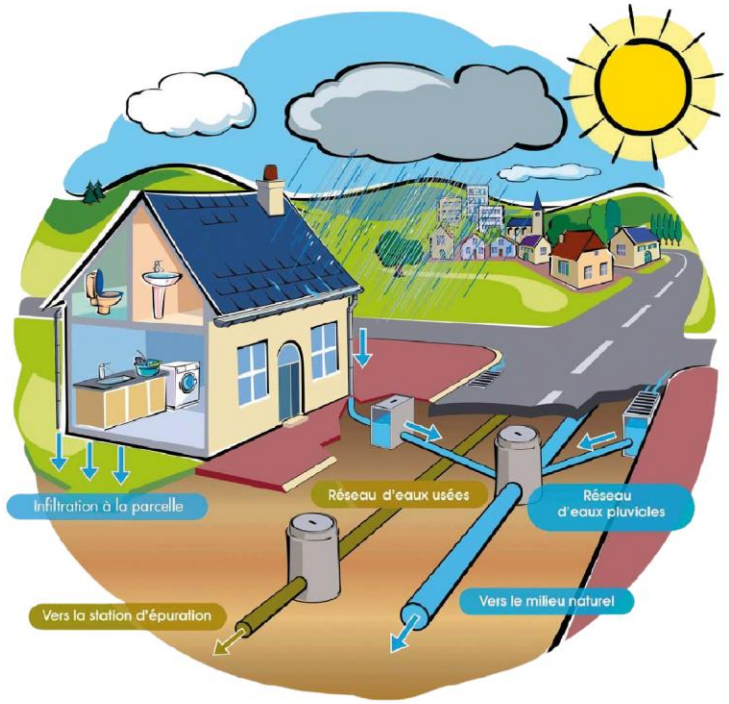

L'ensemble de vos eaux usées (WC, salle de bain, cuisine, éviers extérieurs…) doit rejoindre le réseau d'eaux usées de la commune y compris les eaux usées issues de votre sous-sol (machine à laver, évier, siphon…).

L'ensemble de vos eaux de pluie (gouttières, grilles, descente de garage…) doit rejoindre soit le réseau d'eaux pluviales de la commune, soit être traité sur votre parcelle (citerne, infiltration, mare…).

Les eaux usées et pluviales doivent être collectées séparément sur l'ensemble du domaine privé, aucun mélange des eaux usées et pluviales ne doit se produire.

QUELLES SONT LES CONTRAINTES SPÉCIFIQUES À LA FERRIÈRE/RISLE ?

- Vallée de la Risle : *Zone inondable.*
- Site classé. Village de caractère.
- Topographie complexe.
- Une concentration dense des habitations.
- Une absence de terrains et d'espaces qui nous ont obligé à faire des choix techniques forts.

DÉTAIL DU ZONAGE

Franchissement obligatoire du bief pour permettre le raccordement de 12 habitations au réseau principal. Contrainte technique forte avec un impact financier très fort en investissement et exploitation

Franchissement obligatoire du bief pour permettre le raccordement de 4 habitations au réseau principal. Contrainte technique forte avec un impact financier très fort en investissement et exploitation

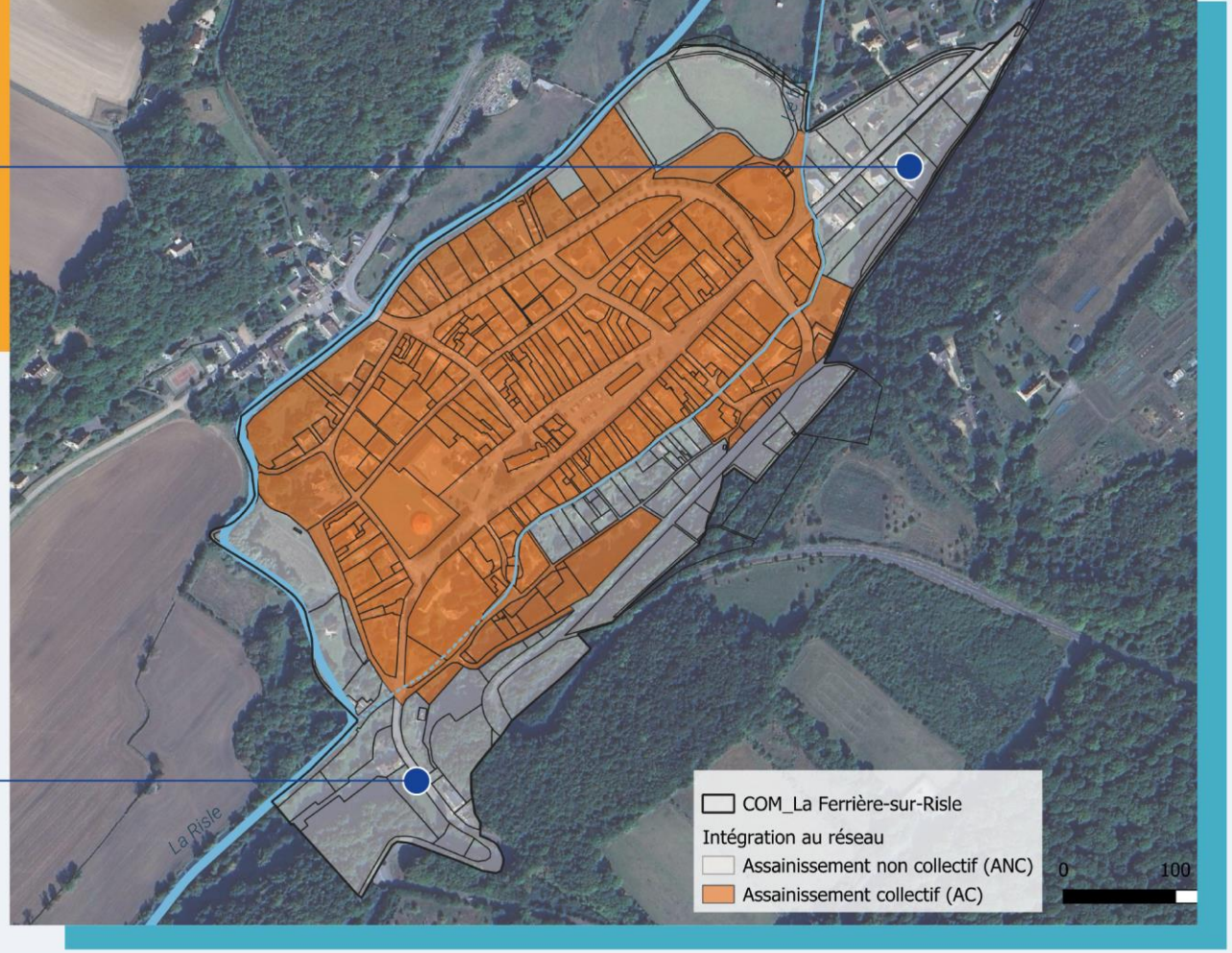

LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROJET (MOE)

Un système d'épuration complet avec :

- Un réseau de collecte
- Un réseau de transfert
- Une station d'épuration

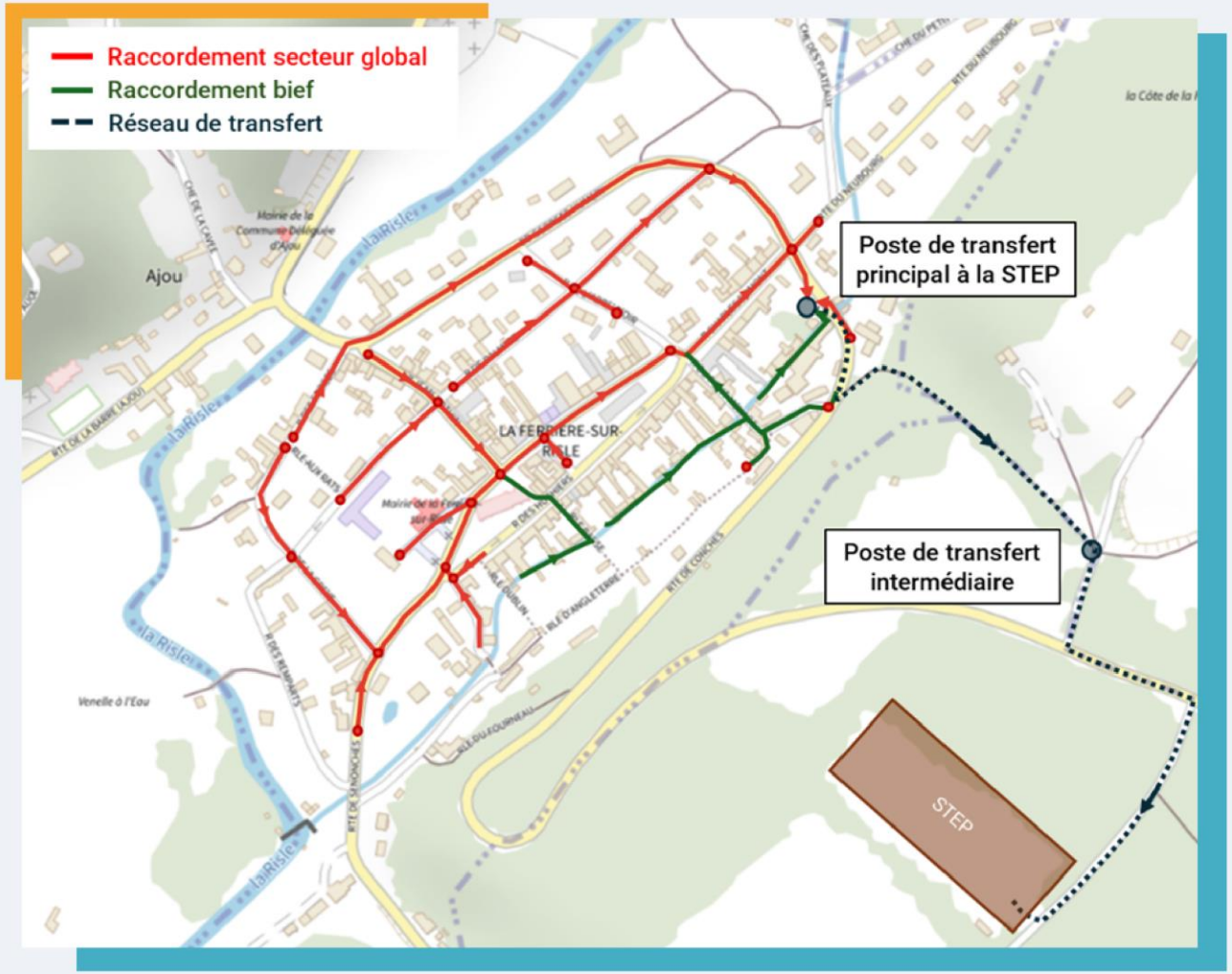

STATION D'ÉPURATION

Filtre planté de roseaux :

- Système rustique avec un faible coût d'entretien
- Impact visuel, sonore et olfactif très faible

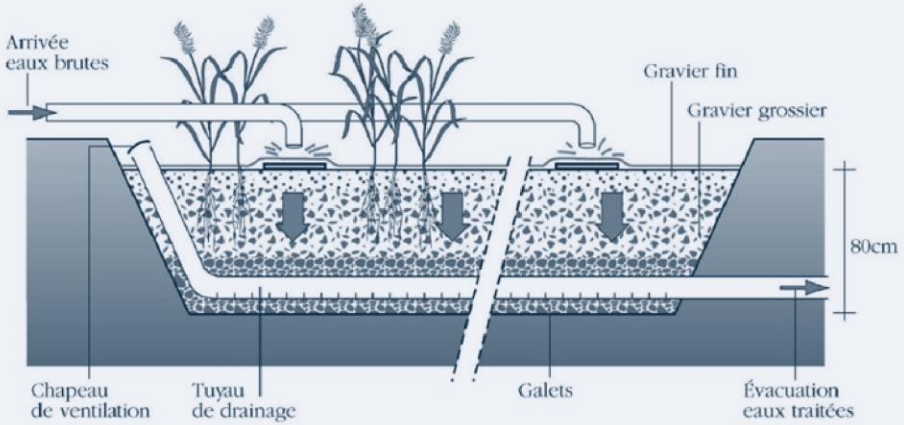

SYSTÈME DE COLLECTE

Réseau majoritairement enterré

Exemple d'un affleurant

Réseau en encorbellement le long du bief pour réduire l'impact des travaux chez les particuliers – *Convention à établir*

Réseaux compris dans le secteur « global » :

- Regard
- Réseau gravitaire
- Poste de refoulement
- Réseau sous pression

Réseaux à poser dans le cadre du raccord de la zone du bief

- Réseau gravitaire en encorbellement
- Regard
- Réseau gravitaire enterré

PRÉSENTATION D'UN PLANNING DE TRAVAUX (MOE)

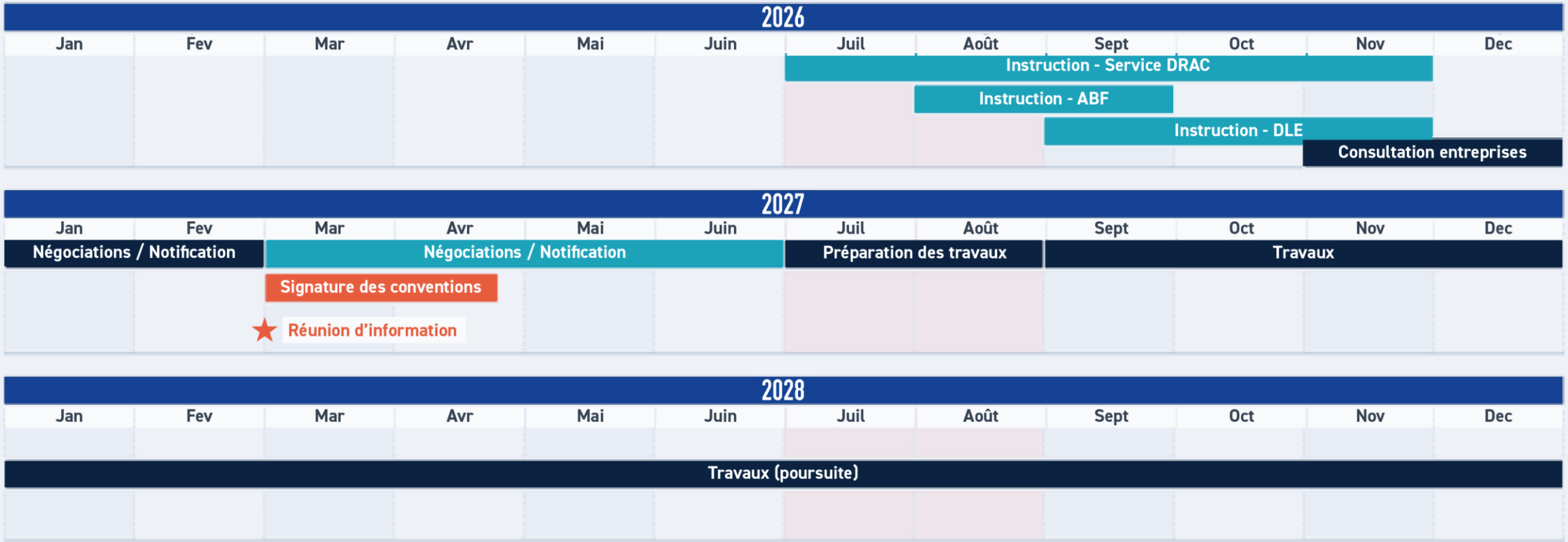

LES CONSÉQUENCES POUR CHACUN D'ENTRE VOUS.

- Il y aura des travaux dans une grande majorité des habitations.
  L'impact variera en fonction des contraintes techniques.
- Chaque particulier recevra une aide financière pour « absorber » le coût des travaux.
- Assistance dans la mise en place de convention de servitude
- Des désagréments dans l'espace public à prévoir.
- Taxe de raccordement à l'assainissement.
- Enfin, la part assainissement impactera vos factures d'eau.
  Mais elle sera partagée par les consommateurs de Conches, de La Bonneville/Aulnay.

EN CONCLUSION

Des nuisances à prévoir.

Les enjeux sanitaires
et environnementaux sont colossaux.

La mise aux normes de vos assainissements bénéficiera, à termes,
à votre environnement, mais aussi à la valorisation de vos biens.

Ce projet est un projet
d'utilité publique majeure.

LES OBJETS À NE PAS JETER DANS LES CANALISATIONS

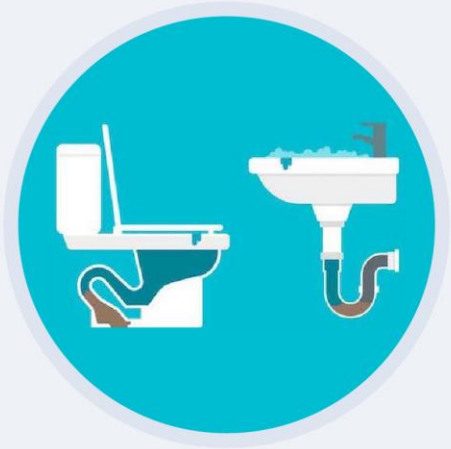

- Trop de papier toilette
- Des cheveux
- Du fil dentaire
- Des produits hygiéniques
- Des lingettes
- Des préservatifs
- Des couches
- Des produits en coton
- Des produits toxiques
- La litière du chat
- Médicaments et pansements
- Des cigarettes
- Des oeufs
- Thé et café
- Pates et riz
- Huile de cuisson
- Les restes de vos repas
- Des autocollants

MERCI